



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 8 février 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON, Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD.

Membres absents :

M. Rémi DELATTE, M. Jacques PILLIEN, M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TIC - Pôle Vitagora - Subvention de fonctionnement pour l'année 2007

Depuis sa labellisation, le pôle Vitagora s'est structuré juridiquement pour mener à bien ses missions et l'Association a été créée le 25 Octobre 2005. Elle assure les fonctions d'animation ainsi que de sélection et de montage des projets du pôle issus des acteurs industriels, de la recherche et de la formation.

Outre ses missions principales qui consistent à définir et à mettre en oeuvre la stratégie du Pôle l'Association Vitagora assure des missions plus générales de promotion et de renforcement du Pôle :

- renforcer la lisibilité et l'accessibilité des plates-formes de compétences, et plus particulièrement leurs capacités de transfert technologique ;
- favoriser la connexion entre acteurs économiques et plates-formes de compétences ;
- promouvoir Vitagora comme un pôle ouvert, de dimension internationale ;

Pour mémoire l'objectif du pôle est d'investir 100 M€ dans des projets pour générer 440 M€ de CA supplémentaire et créer 1000 emplois d'ici à 2009.

Le Grand Dijon, signataire du contrat cadre aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales, fait partie du Comité de coordination et du Comité des financeurs du pôle de compétitivité Vitagora.

Les ressources de l'Association se composent de la participation de ses membres, des subventions accordées par l'Etat et les collectivités territoriales.

Cette année le Conseil Régional de Franche Comté a rejoint le Comité des financeurs aux côtés des autres collectivités avec une participation de 20 000 € ce qui va venir en déduction de la participation du Grand Dijon qui sera ramenée de 40 000 € en 2006 à 20 000 € pour 2007.

Le budget 2007 de l'Association qui s'élève à 330 000 € prévoit donc les financements suivants :

Etat : 120 000 €

Collectivités Territoriales: 120 000 € selon répartition suivante :

Le Grand Dijon	20 000 €
Conseil Général de la Côte d'Or	30 000 €
Conseil Général de Saône et Loire	10 000 €
Conseil Régional de Bourgogne	40 000 €
Conseil Régional de Franche Comté	20 000 €
Total	120 000 €

Cotisations partenaires : 30 000 €

Cotisations sociétés membres de Vitagora 60 000 €

L'Association Vitagora a saisi le Grand Dijon pour une participation financière de 20 000 € au titre de 2007.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL
Après en avoir délibéré

DECIDE

- **d'attribuer** à l'Association une somme de 20 000 € au titre du budget animation de Vitagora pour l'année 2007 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2007.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

13 FEV. 2007



Pour extrait conforme,

Le Président
Pour le Président,
le vice-Président,

Publié le **12 FEV. 2007**

Déposé en Préfecture le

